

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire et a délibéré comme suit :

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Marchés Publics

Délibération n°1/1 - Marché public 2023-009_AOO - Restauration collective de la commune d'Arnouville - Approuvée

Affaires Sociales

Délibération n°2/2 - Mise en place de la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux de la ville d'Arnouville avec les bailleurs sociaux - Approuvée

Sécurité Publique

Délibération n°3/3 - Rapport relatif aux Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) – Année 2023 - Approuvée

Culture

Délibération n°4/4 - Règlement d'appel à candidatures pour des expositions à l'Espace Fontaine - Approuvée

Éducation – Animation – Famille

Délibération n°5/5 - Modification du dispositif « bourse au permis de conduire » - Approuvée

Finances

Délibération n°6/6 - Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2024 - Approuvée

Ressources Humaines

Délibération n°7/7 - Personnel communal – Création de deux postes permanents - Approuvée

Cabinet

Délibération n°8/8 - Subvention exceptionnelle à l'association le Souvenir Français d'Arnouville - Approuvée